

ETAI

Rapport  
Financier  
2025

## Sommaire

<i>I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF</i> .....	2
1. <b>Entrée en vigueur du CPOM</b> .....	2
2. <b>Financement (gestion propre / gestion contrôlée)</b> .....	2
3. <b>Méthode d'affectation des résultats</b> .....	3
<i>II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025</i> .....	4
1. <b>Activité de l'Association au cours de l'exercice 2025 et résultats de cet exercice</b> :.....	4
2. <b>Evolution prévisible et perspectives d'avenir</b> .....	6
<i>III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS</i> .....	8
1. <b>Dépenses non opposables aux tiers financeurs</b> ..... Erreur ! Signet non défini.	
2. <b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b> .....	8
3. <b>Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025.</b>	8

## I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF

### 1. Entrée en vigueur du CPOM

Le premier CPOM signé par l'ETAI et l'ARS étant échu au 31 décembre 2024, les négociations pour le renouvellement du CPOM ont été débuté au cours de l'année 2024.

Ces négociations ont abouti avec l'ARS et le Conseil d'Administration de l'ETAI a validé le CPOM 2025-2029 par délibération en date du 2 avril 2025. Il a été signé avec l'ARS le 17 avril 2025.

Les négociations avec le Conseil Départemental du Val de Marne pour un CPOM 2026-2029 sont en cours. Il est à noter que par la notification des ressources 2025 des établissements et services relevant de la compétence du Conseil Départemental du Val de Marne du 18 juin 2025, reçue le 23 juin 2025, s'inscrit par anticipation dans les termes du CPOM 2026-2029 en cours de négociation.

Conformément à la décision d'autorisation de prélèvement des frais de siège du 17 avril 2025 et aux notifications de ressources 2025 des établissements et services relevant de la compétence du Conseil Départemental du Val de Marne du 9 mai 2025 et 18 juin 2025, le taux appliqué pour le calcul de ces frais est de 4.91 %.

### 2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée)

L'Association est composée d'Etablissements en gestion propre et/ou en gestion contrôlée :

#### En gestion propre :

Pour l'Association, les cotisations des adhérents constituent sa source de financement pour couvrir ses frais de fonctionnement.

L'Entreprise Adaptée s'auto-finance pour son activité commerciale.

#### En gestion propre et en gestion contrôlée :

L'ESAT a un double financement et deux budgets distincts :

- Gestion contrôlée - Le budget dit « *social* » :

Le Budget Principal de l'Activité Sociale issu de la Dotation Globale de Financement au titre de l'Aide Sociale de l'Etat, sous tutelle de l'ARS.

- Gestion propre - Le budget dit « *production* » :

Le Budget Annexe de Production et de Commercialisation issu des travaux de production et de commercialisation de l'ESAT. L'ESAT s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion contrôlée :

L'Institut Médico Educatif, la Maison d'accueil spécialisée sont financés totalement par l'ARS.

Les Foyers d'Accueil Médicalisé sont financés par l'ARS et le Conseil Départemental du Val de Marne.

Les Foyers d'hébergement, les Accueils de Jour, l'Accueil temporaire et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sont financés par le Conseil Départemental du Val de Marne.

### **3. Méthode d'affectation des résultats**

En gestion propre :

Les résultats issus de ces Etablissements sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration.

En gestion contrôlée :

- Les résultats issus des Etablissements sous CPOM sont affectés suivant l'approbation de l'Assemblée Générale dans la limite de 5 % de la base reconductible ; Au-delà de ce seuil, l'affectation sera soumise à un avis préalable des tiers financeurs ;
- Les résultats issus des Etablissements financés par le Conseil Départemental du Val de Marne sont affectés suivant la décision de ce tiers financeur sur proposition de l'Association.

## **II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

### **1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2025 et résultats de cet exercice :**

Les produits de la tarification s'élèvent à 31 333 313.45 € pour l'année 2025 et ils sont composés de :

- La DGC allouée pour l'année 2025 par l'ARS est de 15 279 772.49 € incluant des CNR pour 573 764.50 €, une déduction au titre de Cretons de 313 114.41 € et pour les revalorisations salariales pour un montant total de 4 210.17 €.
- Les produits de tarification pour les établissements financés ou co-financés par le Conseil Départemental 94 s'élèvent à 16 053 540.96 €. Pour précision, la dotation globalisée nette 2025 notifiée est de 11 534 995.16 € dont 2 006 955.40 € non encaissés au 23/04/2026.

Ces produits de tarification sont constitués de :

- De la dotation globalisée nette ajustée de produits constatés d'avance pour un montant de 11 271 460.76 € (la dotation globalisée nette 2025 notifiée de 11 534 995.16 € - produits constatés d'avance de 263 534.36 €) ;
- Des produits de tarification concernant la part d'usagers Val de Marnais pour un montant de 1 364 530.52 € ;
- Des produits de tarification concernant les APL des usagers Val de Marnais pour un montant de 367 094.25 € ;
- De dotations complémentaires pour les revalorisations Ségur/Laforcade pour un montant de 441 684.24 € et pour les revalorisations Ségur « dits des oubliés » pour un montant de 187 346.28 € ;
- Des produits de tarification pour des usagers non-Val de Marnais de 2 161 913.87 € ;
- Des produits de tarification concernant les bénéficiaires Creton pour un montant de 259 511.04 €.

Le total des produits s'établit à 39 491 085 euros, en hausse de 5.6 % par rapport au produits réalisés au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et présenté avant répartition du résultat net totalise 50 984 070 euros, contre 49 977 297 euros pour l'exercice précédent.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un excédent de 1 417 604 euros, contre un excédent de 1 047 119 euros pour l'exercice 2024 dont 1 644 504 euros pour les établissements sous gestion contrôlée à comparer à 1 004 775 euros en 2024.

Le résultat de l'Association et de ses différents Etablissements et Services relevant de sa gestion propre ou contrôlée, sont résumés et commentés ci-après :

Désignation		Commentaires	Résultat Comptable 2025	Résultat Comptable 2024	
Gestion propre	Dossier compilation	Retraitement comptable notamment des provisions retraites 2025-2023	-348 559,72 €	115 361,10 €	
	1 Association	Ressources insuffisantes pour garantir un équilibre financier. Pour précision, le résultat hors retraitement de compilation est un déficit de 9 263,65 €. Pour mémoire les déficits antérieurs en report à nouveau s'élèvent à 106 057,16 €.	-9 269,65 €	-16 175,25 €	
	1 ESAT Les Ateliers de l'ETAI (Production)	Résultat amélioré par une reprise de provision ; l'activité reste fragile pour garantir l'équilibre financier.	273 771,21 €	-9 481,43 €	
	2 ESAT Jacques Henry (Production)	L'activité n'est pas suffisante pour garantir l'équilibre financier. Des actions sont menées pour améliorer l'activité notamment sur la blanchisserie et le conditionnement	-141 289,76 €	-50 761,77 €	
	3 Entreprise Adaptée APCD	Etablissement fermé depuis décembre 2020	-1 551,95 €	3 402,14 €	
Gestion contrôlée	4 Siège (Pôle de Direction)	Taux de frais de siège de 4,91 % ; Les produits financiers (389 K) issus de CAT permettent de financer une partie des déficits antérieurs en report à nouveau et des honoraires de conseil juridique et modernisation du réglementaire & procédures RH (298K) ; hausse du budget du siège de 234 K par rapport à l'année 2024 engendrée par un taux de 4,91 % appliqué aux établissements ARS et CD94.	278 429,93 €	182 284,50 €	
	5 ESAT Ateliers (ARS) 157 places (dont ETAPe)	Taux d'activité de 87,34 % pour un objectif fixé de 90 %. Une provision pour risque de reprise de budget a été constatée pour un montant de 30 K. Excédent engendré par des postes vacants dont notamment de Moniteur d'Atelier et des embauches ont eu lieu au cours de l'année 2025.	129 390,70 €	59 504,09 €	
	6 ESAT Jacques Henry (ARS) 160 places	Taux d'activité de 76,60 % pour un objectif fixé de 90 %. Une provision pour risque de reprise de budget a été constatée pour un montant de 170 K. Excédent engendré par des postes qui restent vacants dont notamment un poste de chef de service.	155 413,35 €	223 757,56 €	
	7 Institut médico-éducatif Suzanne Brunel 90 places	Taux d'activité de 83,25 % pour un objectif fixé de 90 %. Une provision pour risque de reprise de budget a été constatée pour un montant de 150 K. Excédent engendré par par quelques postes vacants dont des postes de chef de service.	213 575,36 €	534 877,12 €	
	8 Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier 37 places	Taux d'activité de 87,32 % pour un objectif fixé de 90 %. Une provision pour risque de reprise de budget a été constatée pour un montant de 37 K. Déficit lié notamment au coût de la masse salariale (105K) composé d'un nombre important de CDD. Un poste de cadre de santé mutualisé avec la MAS a été recruté en novembre 2025.	-215 253,76 €	-186 040,56 €	
	9 Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI 25 places	Taux d'activité réalisé de 89,53 % en baisse et inférieur à l'objectif 95 %. Ce résultat excédentaire comprend le financement de déficit antérieur de 52 K. Des postes vacants ont permis d'atteindre un équilibre financier fragile.	82 546,09 €	-118 126,57 €	
	10 Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou 50 places	Taux d'activité réalisé de 95,7 % - objectif 95 % ; Ce résultat excédentaire comprend le financement de déficit antérieur de 512 K. La fermeture des appartements de Tours et la transformation de 30 places en Foyer de Vie (Le Logis) ont permis de restaurer l'équilibre financier de cet établissement. Néanmoins des difficultés de recrutement améliore artificiellement le résultat.	622 313,94 €	-68 127,41 €	
	11 Foyer d'Accueil Médicalisé Val d'ETAI 40 places (hébergement)	Taux d'activité supérieur à l'objectif (93,94 % pour un objectif à 95 %). Un poste de cadre de santé mutualisé avec la MAS a été recruté en novembre 2025. Ce résultat excédentaire comprend la reprise d'excédent antérieur de 89 K.	-426 377,61 €	-349 240,13 €	
	12 Foyer d'Accueil Médicalisé Val d'ETAI 40 places (train)		632 327,75 €	546 640,65 €	
	13 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette 24 places (hébergement)	Taux d'activité supérieur à l'objectif (99,05 % pour un objectif à 95 %).	-131 948,67 €	-83 214,85 €	
	14 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette 24 places (train)	Equilibre Financier fragile.	131 135,65 €	122 080,81 €	
	15 Foyer d'Accueil Médicalisé & Foyer de Vie La Maison de l'ETAI 43 places (hébergement)	Taux d'activité supérieur à l'objectif (97,6 % pour un objectif à 95 %). Déficit engendré notamment par un coût de la masse salariale trop élevé. Une réflexion est en cours pour optimiser l'organisation de l'établissement. Ce résultat déficitaire comprend la reprise d'excédent antérieur de 25 K.	-200 187,48 €	-34 231,21 €	
	16 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI 15 places (train)		49 220,87 €	-28 331,33 €	
	17 Foyer de Vie Le Logis 30 places	Taux d'activité supérieur à l'objectif (93,42 % pour un objectif à 95 %).	235 046,86 €	86 202,66 €	
	18 Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI 16 places	Taux d'activité en hausse : 69,89 % - Objectif 77,2 %. Ce résultat excédentaire comprend la reprise d'excédent antérieur de 30 K.	49 886,02 €	39 974,30 €	
	19 Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI 30 places	Taux d'activité de 86,41 % pour un objectif fixé de 90 %. Ce résultat déficitaire comprend la reprise d'excédent antérieur de 9 K.	-85 515,16 €	59 618,96 €	
	20 Accueil de jour Les Jardins de Choisy 30 places	Taux d'activité de 87,11 % pour un objectif fixé de 90 %. Ce résultat excédentaire comprend le financement de déficit antérieur de 76 K.	86 459,30 €	72 366,67 €	
	20 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS 30 places	Taux d'activité de 101,05 % pour un objectif fixé de 100 %. Ce résultat excédentaire comprend la reprise d'excédent antérieur de 9 K. Equilibre financier fragile et pour cette raison, un poste est gelé.	38 041,19 €	-55 220,61 €	
	<b>Total</b>			<b>1 417 604,46 €</b>	<b>1 047 119,44 €</b>

Les comptes annuels regroupent la gestion propre et la gestion contrôlée des établissements de l'Association.

## 2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les négociations avec le Conseil Départemental du Val de Marne pour le CPOM 2026-2029 sont en cours.

Par ailleurs, plusieurs projets sont à l'étude :

- Le projet d'une unité pour 10 enfants atteints de troubles autistiques sur l'IME, est toujours inscrit dans les fiches projets CPOM 2025-2030. Elle permettra de répondre également à la tarification SERAFIN-PH ou l'IME a répondu au recueil des données et va être valorisé par un agrément de 10 places TSA. Le projet architectural et la formation des professionnels sont donc nos premiers axes de travail. Nous avons obtenu récemment un chiffrage pour cette opération qui s'élèverait un cout de construction de 3 187 K€.
- Après avoir reconstruit totalement l'ESAT Jacques Henry, nous avons le projet de rénover l'ESAT les Ateliers de L'ETAI en agrandissant la section Espaces Verts devenue beaucoup trop exigüe. La mise aux normes énergétique s'impose également et nous devons procéder à une isolation par l'extérieur avec un nouveau ravalement. Nous sommes toujours en attente de l'autorisation des services de l'urbanisme de la mairie.
- Projet « SAS » Section d'adaptation spécialisée :

Sécuriser les parcours de l'entrée en ESAT à la retraite

L'ESAT soucieux de s'adapter aux besoins des travailleurs en situation de handicap et d'accompagner leurs parcours de vie envisage la création d'une section d'adaptation spécialisée. Ce dispositif viserait à offrir une transition adaptée aux deux types de publics.

Les jeunes sortant d'IME, cet espace faciliterait l'acquisition de compétences et d'autonomie nécessaires à une intégration réussie en ESAT.

Les travailleurs vieillissants qui rencontrent des difficultés croissantes dans leurs activités en atelier et ont besoin d'un cadre plus adapté.

La création de cette SAS au sein de l'ESAT représenterait une réponse concrète et pertinente aux évolutions des parcours de vie des personnes en situation de handicap.

La SAS serait de plus un levier pertinent afin d'améliorer le taux d'activité.

- VALDEVY a le projet de revendre la MAS à l'association. Cette discussion a été amorcée avant 2020. Le bâtiment présente des malfaçons qui doivent être revues par les entreprises à l'origine de la construction. L'Association serait intéressée par l'achat de l'établissement sous certaines conditions de réalisation des travaux nécessaires et bien entendu du prix proposé. Cela permettrait une plus grande souplesse dans la gestion de l'établissement sans avoir à faire appel systématiquement à VALDEVY qui se montre malheureusement peu réactif à nos demandes de travaux.

- La réhabilitation du site de Choisy-le-Roi Le site de Choisy sera entièrement repensé. Les bâtiments seront reconstruits pour accueillir une plateforme médico-sociale avec différents types d'accompagnement (orientation, hébergement temporaire, SAVS, soins). Un chantier architectural, mais surtout humain. Depuis plus de dix ans, nous portons avec conviction un projet essentiel pour les personnes que nous accueillons à Choisy : reconstruire entièrement le site de Choisy. Trois grands volets composent ce projet : une plateforme d'évaluation et d'orientation, un foyer de vie entièrement repensé, et une résidence communautaire pour remplacer les anciens foyers d'hébergement. Les plans sont prêts. Les discussions avec les financeurs sont ouvertes. Ce projet n'est pas seulement immobilier. C'est un choix humain. Il vise à créer un lieu de vie digne, chaleureux, structurant, à la hauteur des besoins et des rêves des personnes accompagnées. "Nous ne voulons pas "faire neuf". Nous voulons faire juste, faire beau, faire ensemble".

### **III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- *Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;*
- *Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;*
- *Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.*

Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, le total des produits d'exploitation s'élève à 39 024 380 euros, en hausse par rapport à l'exercice précédent, dans le cadre duquel ces produits s'élevaient à 37 121 649 euros.

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 37 695 095 euros contre 35 884 254 euros pour l'exercice précédent, sont en hausse.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent net comptable de 1 417 604 euros en hausse par rapport au résultat de l'exercice précédent, excédentaire à hauteur de 1 047 119 euros.

#### **1. Résultat sous contrôle de tiers financeurs**

Il est rappelé que la quote-part du résultat relevant du contrôle du tiers financeur est affectée sous réserve d'affectation par les tiers financeurs.

#### **2. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 1 417 604 euros.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation de cet excédent de 1 417 604 euros selon le tableau ci-dessous :

Désignation		Résultat Comptable	Report à nouveaux Exercices antérieurs			Montant à affecter	Affectation Proposée
Gestion propre	1 Dossier compilation	Déficit -348 559,72 €	348 559,72			-348 559,72 €	Report à nouveau
	1 Association	Déficit -9 269,65 €	-96 787,51			-9 269,65 €	Report à nouveau
	2 ESAT Les Ateliers de l'ETAI	Excédent 273 771,21 €	222 062,12			273 771,21 €	Réserve de déficit
	3 ESAT Jacques Henry	Déficit -141 289,76 €	-300 203,89			-141 289,76 €	Report à nouveau
	4 Entreprise Adaptée APCO	Déficit -1 551,95 €	8 722,02			-1 551,95 €	Report à nouveau
Désignation		Résultat Comptable	Report à nouveaux Exercices antérieurs	Dépenses rejetées	Depenses congés payés	Résultat Administratif	Affectation Proposée
Gestion contrôlée	5 Siège (Pôle de Direction)	Excédent 278 429,93 €	-383 062,75		14 354,78	-90 278,04 €	Report à nouveau
	6 ESAT Ateliers ARS	Excédent 129 390,70 €			22 556,89	151 947,59 €	Réserve compensation charges d'amortissement 126 947,59   & Réserve de déficit 25 000
	7 ESAT Jacques Henry ARS	Excédent 155 413,35 €			17 096,02	172 509,37 €	Réserve d'investissement 147 509,37   & Réserve de déficit 25 000
	8 Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	Excédent 213 575,36 €			22 573,13	236 148,49 €	Réserve compensation charges d'amortissement 111 148,49   & Réserve de déficit 125 000
	9 Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	Déficit -215 253,76 €			40 519,60	-174 734,16 €	Reprise sur Réserve de Déficit : 117 784,60   (MAS) 56 949,56   (IME)
	10 Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	Excédent 82 546,09 €	-51 955,65		-8 711,98	21 878,46 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	11 Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	Excédent 622 313,94 €	-512 283,55	30 375,18	-68 314,90	72 090,67 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	12 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	Déficit -426 377,61 €	88 392,78		15 173,04	-322 811,79 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	13 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)	Excédent 632 327,75 €			-9 231,77	623 095,98 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	14 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	Déficit -131 948,67 €			17 499,08	-114 449,59 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	15 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)	Excédent 131 135,65 €			-21,83	131 113,82 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	16 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (hébergement)	Déficit -200 187,48 €	24 577,98		2 632,37	-172 975,53 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	17 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)	Excédent 49 220,87 €			-961,06	48 259,81 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	18 Foyer de Vie Le Logis	Excédent 235 046,86 €			3 167,51	238 214,37 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	19 Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	Excédent 49 886,02 €	30 000,00		10 229,21	90 115,23 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	20 Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	Déficit -85 515,16 €	9 168,38		5 475,19	-70 870,99 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	21 Accueil de jour Les Jardins de Choisy	Excédent 86 459,30 €	-75 614,99		-10 287,93	556,38 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
	22 SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	Excédent 38 041,19 €	8 792,95		7 867,32	54 701,46 €	sous réserve de la décision d'affectation par le financeur (CD94)
<b>Total</b>	<b>Excédent 1 417 604,46 €</b>	<b>-861 914,25</b>	<b>30 375,18</b>	<b>81 615,27</b>	<b>667 610,66 €</b>		

Ainsi en synthèse, nous vous proposons l'affectation suivante (hors report à nouveaux antérieur des établissements en gestion propre affectés lors des exercices antérieurs) :

	Gestion contrôlée	Gestion propre	Total
<b>Résultats comptables</b>	<b>1 644 504</b>	<b>-226 900</b>	<b>1 417 604</b>
Reprises de résultats antérieurs - dt Conseil Départemental	-861 984	-	861 984
	81		81
Dépenses inopposables (congrés payés)	615		615
	30		30
Dépenses rejetées	375		375
<b>Résultat Administratif</b>	<b>894 511</b>		<b>667 611</b>
<b>Affecter</b>	<b>894 511</b>	<b>-226 900</b>	<b>667 611</b>
Excédent investissement	147 509	-	147 509
Excédent couverture BFR	-	-	-
Compensation déficit	266	-	266
Compensation charges d'amortissement	238 096	-	238 096
Excédent réduction charges exploitation		-	-
Excédent financement mesures exploitation		-	-
Report à nouveau déficitaire	- 285 866	- 152 111	- 437 977
Report à nouveau excédentaire	794 504,99 €	273 771	1 068 276
Report à nouveau retraites	-	- 348 560	- 348 560
<b>Total affecté</b>	<b>894 511</b>	<b>-226 900</b>	<b>667 611</b>